

14ème législature

Question N° : 18628	De M. François Cornut-Gentille (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Défense
Rubrique > défense	Tête d'analyse > armement	Analyse > exportations. Grèce. bilan.
Question publiée au JO le : 19/02/2013 Réponse publiée au JO le : 02/07/2013 page : 6934 Date de renouvellement : 28/05/2013		

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur les exportations d'armement. En raison de tensions pesant sur leur budget national, de nombreux pays européens ont réduit leur budget de défense, notamment pour l'équipement de leurs forces armées. Cette réduction significative a un impact non négligeable pour les pays exportateurs dont la France. Ainsi, la Grèce est un acheteur européen majeur d'équipements militaires français. Ce pays fait face à une récession sans précédent et doit mener une politique budgétaire particulièrement rigoureuse. En conséquence, il lui demande d'indiquer l'impact de la crise économique sur les exportations françaises d'armement vers la Grèce.

Texte de la réponse

L'importante crise financière à laquelle la Grèce est confrontée depuis 2009 a engendré une réduction du montant des crédits consacrés à la défense, qui s'est traduite par une diminution de ses acquisitions de matériels militaires. Ce pays a ainsi reconduit le gel des commandes d'équipements de ce type dans le cadre de l'exercice budgétaire 2013. Si le volume des exportations de matériels de défense français vers la Grèce est devenu très faible en 2012, le règlement des contrats en cours a néanmoins été honoré par le ministère de la défense grec. Dans ce contexte, lors de leur rencontre le 28 février dernier à Athènes, les ministres de la défense grec et français ont évoqué la relation bilatérale de défense entre les deux pays. Sur la base de l'initiative de l'Union européenne « Pooling and Sharing », ils ont ainsi examiné diverses alternatives de synergies, concernant notamment la surveillance maritime, la cyberdéfense, la formation et l'entraînement, ainsi que l'approvisionnement en pièces de rechange et la maintenance des systèmes d'armes. A la suite du partenariat stratégique conclu en 2008, les deux ministres ont convenu de poursuivre l'élaboration d'un accord de coopération de défense, qui constituera le cadre de la coopération bilatérale, en particulier dans les domaines opérationnel et de l'échange d'expériences en matière de réforme de la défense. Dans l'immédiat, les ministres de la défense ont décidé de mettre en place un comité franco-hellénique, composé de cadres des deux ministères. Ce comité sera chargé de préparer le contenu d'un accord portant sur la satisfaction des besoins opérationnels des forces armées grecques, s'agissant notamment des capacités maritimes et du maintien en condition opérationnelle des équipements des forces armées helléniques.